

**OBJET PRU**  
**AMENAGEMENT DE L'ILOT DU GRAND MARCHÉ**

**CESSION A LA SODIAC DU VOLUME FONCIER**  
**AFFERENT AUX COMMERCES ET AUX BUREAUX**  
**EN FACADE DU PARKING EN OUVRAGE**

---

La Ville de Saint Denis a engagé l'opération d'aménagement de l'îlot du grand marché et en a confié la réalisation à la SODIAC dans le cadre de la Convention Publique d'Aménagement des Quartiers Anciens du Centre Ville par Délibération du Conseil Municipal en séance du 14 décembre 1999, signé le 17 janvier 2000 et transmis au représentant de l'état le 9 février 2000 pour une durée prévisionnelle de 10 ans

L'îlot du grand marché fait partie de l'un des sept îlots prioritaires du centre ville de Saint-Denis, sa restructuration consiste en :

- la réalisation d'un parking en ouvrage d'une capacité maximale bien inséré dans le linéaire « moyen - haut de gamme » de cette portion de la rue Maréchal Leclerc ;
- la réhabilitation de la Halle inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;
- le confortement de la fonction théâtrale en réservant des capacités d'extension pour des locaux techniques et la fonction accueil / relations publiques ;
- le traitement des espaces publics avec mise en valeur de l'entrée du centre-ville et du « belvédère » sur Gasparin.

La première phase de l'opération, qui consiste en la réalisation d'un parking public en ouvrage et sa façade de commerces et bureaux, est en cours d'achèvement : le parking a été mis en service le 1er août 2006, les commerces et bureaux vont être livrés très prochainement.

Le terrain d'assiette de l'ensemble immobilier étant propriété de la Ville et les commerces et bureaux devant rester propriété de la SODIAC, il est proposé de céder les volumes fonciers afférents à ces locaux à la SODIAC dans le cadre de la convention d'aménagement du PRU. Pour ce faire, une division volumétrique a été faite.

Conformément à l'avis des Domaines annexé au présent rapport, il est proposé de céder ces volumes au prix global de 300 000 €.

L'état descriptif de division volumétrique est annexé au présent rapport, vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif des différents sous volumes qui seraient cédés à la SODIAC :

**DIVISION EN VOLUME - TABLEAU RECAPITULATIF**

VOLUME	SURFACE DE LA BASE SUPERFICIELLE (m <sup>2</sup> )	AFFECTATION	
		Nature	Surface utile (m <sup>2</sup> )
2.01	112	Commerce 1	102,58
2.02	46	Cour du com1	42
2.03	116	Commerce 2	87,64
		Dégagement	25
2.04	96	Commerce3	87,55
2.05	90	Commerce 4	Com 4:206,65m <sup>2</sup> Local poub:2,1m <sup>2</sup>
2.06	33	Commerce 4	
2.07	17	Commerce 4	
2.08	16	Commerce 4 + local poubelle	
2.09	11	Local Poubelle	10
2.10	4	Local Technique	3,5
2.11	508	Bureaux 1	120,89
		Bureaux 2	138,02
		Bureaux 3	151,13
		Bureaux 4	61,18
		Dégagement	3,5
2.12	27	Dégagement	25
2.13	13	Dégagement	12

Je vous demande donc :

1. d'approuver la cession à la SODIAC du volume foncier afférent aux commerces et bureaux, au prix de 300 000 € ;
2. de m'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

**OBJET PRU  
AMENAGEMENT DE L'ILOT DU GRAND MARCHÉ**

**CESSION A LA SODIAC DU VOLUME FONCIER  
AFFERENT AUX COMMERCES ET AUX BUREAUX  
EN FACADE DU PARKING EN OUVRAGE**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu la Loi n° 2000-2108 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 07/2-56 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement du Territoire / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions (dont 1 abstention en Commission Finances et Administration Générale) ;

**APRES AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve la cession à la SODIAC du volume foncier afférent aux commerces et bureaux, au prix de 300 000,00 €.

**ARTICLE 2**

Autorise le Député-Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 6 JUL. 2007



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA